

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE JEUDI 16 JUILLET 2026, À 18 H

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA26 30 07 0191 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-166

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT AU 7871, BOULEVARD PERRAS (FUTURE ADRESSE) SUR LE LOT NUMÉRO 1 276 444 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026, le premier projet de résolution numéro CA26 30 07 0191 sur le projet particulier numéro PP-166, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le jeudi 16 juillet 2026 à compter de 18 h** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil)

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction de 100 unités de logement pour personnes âgées autonomes à faible revenu sur le site appartenant à l'Office municipal d'habitation de Montréal, lequel est connu sous le nom de « Habitations Marie-Victorin ».

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter, et ce, conformément à l'article 123.1 (al. 1, para. 2°) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Le projet de résolution est situé dans la zone numéro 448 et est bordé des zones contiguës numéro 435, 446, 450, 468, 613 et 614. Le plan ci-après illustre la zone visée et les zones contiguës.

